

Cherche maman à la radiance

Par cricri, le 06/08/2008 à 13:07

bonjour j'ai fais une cessation d'activité début mai et donc mes droits à la sécu radiance courre encore pendant un an, j'ai également ma mutuelle à radiance mais là je cotise tous les mois. Je suis en essai bb, mais j'aimerai savoir à quoi j'ai droit en indemnité si je suis en arret maladie car je ne suis plus en activité ou peu d'intérim et à quoi a t-on droit également en congé maternité, merci